

en suite à l'invitation d'assister à la Réunion (Thé) qui devait avoir lieu au Palais grand-ducal, le 25. 3. 1916 :

« Monsieur et Madame Aug. Ulveling remercient vivement Son Altesse Royale, Madame la Grande-Duchesse, d'avoir daigné les inviter à assister à la réunion du 25 courant au Palais. Ils regrettent infiniment d'être empêchés de se rendre à cette invitation, qui les honore beaucoup, la triste situation de leur beau-frère et frère les tenant éloignés de toutes les réunions. D'ailleurs Monsieur Ulveling doit se rendre dans un des tout premiers jours, qui reste à lui être indiqué, à Dietz pour y voir au bain son malheureux beau-frère. »

Dignement et plein de confiance, il attendra la victoire des Alliés, mais hélas le sort n'a pas voulu qu'il puisse prendre part à l'allégresse générale lors de la libération du pays et du retour dans ses foyers de celui qu'il avait si courageusement défendu.

L'OEUVRE SOCIALE D'AUGUSTE ULVELING

1) *Protection de l'Enfance*

Patronage des Détenus et des Libérés

Depuis que tant de compatriotes de tous sexes et âges ont fait de la prison ou du camp de concentration, que le « Grand » n'est plus un mystère pour personne, et que chacun d'entre nous connaît, tout au moins par l'un ou l'autre de ses proches, les horreurs de la cellule et les épouvantes du cachot, que nous avons assisté pour ainsi dire aux tortures les plus immondes, à l'incroyable et indescriptible ignominie de petits êtres innocents envoyés dans les fours crématoires, on s'occupe beaucoup à Luxembourg, de tout ce qui concerne le sort des prisonniers, de la réhabilitation des détenus libérés, de la protection de la famille et de l'enfance.

Tous les milieux s'émeuvent et les interventions abondent.

On aurait toutefois tort de s'imaginer que c'est là une préoccupation récente et que le Grand-Duché de Luxembourg a dû attendre deux guerres et le bouleversement général pour s'occuper de l'enfant malheureux ou abandonné et pour s'apercevoir que le prisonnier, même coupable, est malgré tout un être humain et qu'une rédemption est toujours possible.

Le vrai pionnier en cette matière a été Auguste Ulveling qui, il y a environ trois quarts de siècle, se voua à une étude approfondie de ces différents problèmes.

A l'âge de 32 ans, comme chef de bureau au département de la justice, il publia en 1890 chez Joseph Beffort à Luxembourg une petite brochure d'une cinquantaine de pages intitulée : *Protection de l'enfance, Patronage des Détenus et des Libérés*.